

Au Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes, la première réunion officialisant l'expérimentation des chiens d'appuis et de défenses dans les Équipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (ELSP) composées de plus de 8 agents s'est tenue. Cette réunion a été dirigée par le Sous-directeur de la Sécurité Pénitentiaire, M. DUPEYRE, auprès duquel l'**UFAP UNSa Justice** avait apporter sa contribution pour initier ce projet ambitieux visant à renforcer la sécurité à la fois à l'intérieur et autour de nos établissements, il est dommage qu'un seul assistant et conducteur ne soient retenus pour l'essai. Il est certain que les agents ont droit à des congés, auront des formations et ne sont pas à l'abri d'un aléa de la vie, ce qui viendra immédiatement mettre en difficulté le dispositif et donc la structure...

L'**UFAP UNSa Justice** se réjouit malgré ça de cette amélioration en matière de sécurité pour nos établissements pénitentiaires, bien que des réserves persistent quant à l'impact de ce dispositif à l'intérieur même de nos structures. Il est rappelé que notre organisation avait présenté un projet plus vaste, répondant aux exigences sécuritaires à la fois externes et internes de nos prisons (gestion des mouvements collectifs, refus de réintégrer, mutineries, etc.). À la lumière du désengagement des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) sur l'ensemble du territoire, cela deviendra une nécessité à l'avenir.

À partir d'avril 2024, l'agent sélectionné suivra une formation de 3 mois à la Sûreté Ferroviaire (SUGE) pour entraîner le chien à la frappe muselée. Le chien sera la propriété de l'administration, similaire aux chiens des brigades cynotechniques. Un aménagement de type "chenil" sera installé à la fois dans l'établissement et au domicile de l'agent, et l'administration prendra en charge l'ensemble des dépenses (nourriture et soins vétérinaires).

Ainsi, d'ici la fin de 2025, si les résultats de l'expérimentation sont concluants, chaque ELSP comprenant 8 agents ou plus sera dotée d'un chien d'appui et de défense pour renforcer la sécurité périmétrique. L'**UFAP UNSa Justice** veillera à ce que les départements et territoires d'outre-mer ne soient pas négligés.

Bien que l'**UFAP UNSa Justice** soutienne le développement de l'expertise des agents dans ces nouveaux domaines, des questions subsistent et nécessiteront des réponses avant la généralisation des chiens d'appuis et de défenses (emplacements des chenils, formation continue, responsabilité de l'agent en cas d'incident à son domicile, abondement des Organigrammes, etc..). Ces questions ne doivent pas entraver l'évolution de nos missions pénitentiaires mais doivent être résolues pour garantir la réussite de ce projet.

L'**UFAP UNSa Justice** demeurera engagée dans ce projet et continuera à proposer des solutions pour améliorer la sécurité de nos établissements pénitentiaires.

L'UFAP UNSa JUSTICE, VOTRE SÉCURITÉ EST NOTRE MISSION PERMANENTE !

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD